

DECRET N° 2009-044 du 02 mars 2009

Portant nomination de Monsieur Thierry CODO
en qualité de Directeur du Bureau Béninois
des Droits d'Auteur.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** décret n° 2008- 317 du 19 mai 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 février 2009 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Thierry CODO est nommé Directeur du Bureau Béninois des Droits d'Auteur.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

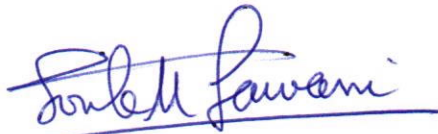
Fait à Cotonou, le 02 mars 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministère de la Culture, de
l'Alphabétisation et de la Promotion
des Langues Nationales,



Galiou SOGLO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCPALN 4 MEF 4 AUTRES MINISTRES
28 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1 JO1.